

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION

Nom de la manifestation :

Informations générales

Société :

Pers. de contact :

Adresse :

NPA / Localité :

Tél :

E-mail :

Responsable sécurité

Nom, Prénom :

Tél :

Adresse :

E-mail :

Manifestation

Genre :

Privé ¹

Public

Salle reconnue par la commune :

Lieu :

Bâtiment privé

Domaine public

Salle A Cobva

Salle des Hommes

Salle de la Chapelle

Salle la Villageoise

Salle Edelweiss

Tour Lombarde

Capacité de la salle : personnes

Participants :

<300 pers.

<500 pers.

<1000 pers.²

>1000 pers.²

Date de début :

Heure de début :

Date de fin :

Heure de fin :

Brève

description :

Type :

Concert

Spectacle

Congrès

Exposition

Sport

Loto

Marché

Localisation :

Adresse :

Coordonnées x/y:

Ce document est à remettre au plus tard **2 mois avant** le début de la manifestation à l'administration communale.

¹ Par manifestation privée, nous entendons uniquement les manifestations où chaque participant est un invité et a un lien personnel et individuel avec l'organisateur, et où tous les frais liés à l'événement sont assumés par l'organisateur.

² L'ampleur de votre manifestation nécessite un concept de sécurité.

FORMULAIRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

>> À remplir par le responsable sécurité de la manifestation <<

Bases légales :

- Prescriptions de protection incendie 2015
- Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie
- Directive concernant les accès, surfaces de manœuvre et d'appui pour les moyens d'intervention sapeurs-pompiers
- Directives CFST n° 6517 sur les gaz liquéfiés
- Ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (OSLa)

Oui

Non

Non applicable

1. Accès des forces d'intervention / distances de sécurité

1.1/ Une largeur de 3.50 m et une hauteur de 4 m sont garanties pour l'accès des véhicules d'intervention jusqu'à la manifestation ?



1.2/ Le cheminement des secours, les distances entre les structures provisoires ainsi que les dimensions et la capacité admise par tente sont indiqués sur le plan de situation ?

1.3/ Une surface de manœuvre (min : 6 x 11 m) est prévue pour les forces d'intervention ?

1.4/ Les chapiteaux/tentes¹ ont une superficie inférieure à 150 m² ?

1.5/ Les chapiteaux/tentes¹ d'une superficie supérieure à 150 m² respectent les distances de sécurité selon l'annexe « Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie », art. 8.2 ?

1.6/ Les installations à gaz et les chauffages respectent les distances de sécurité avec les matériaux combustibles selon les prescriptions de montage du fabricant ou selon le principe suivant :

0.1 m = température de surface 100°C

0.2 m = température de surface 200°C

0.4 m = température de surface 400°C

¹ Tente/chapiteau = les tentes de camping et les tentes sans paroi 10x10 au max. ne sont pas comprises dans cette appellation.

2. Voies d'évacuation et signalisation/éclairage de secours

2.1/ L'organisateur a conscience de la capacité maximale de personnes autorisées dans le lieu de la manifestation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2/ Le calcul de capacité autorisée de personnes par tente a été fait selon l'annexe « Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie » (p. 4-5) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3/ Le nombre de sorties de secours correspond au nombre de personnes admises conformément à l'annexe « Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie » (p. 4-5) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4/ Les issues de secours sont aménagées de façon à ce que les chemins de fuite n'excèdent pas 35 m ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.5/ Toutes les issues de secours sont accessibles facilement de l'intérieur comme de l'extérieur et non-verrouillables ? (aucun obstacle : bar, remorque, décoration,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.6/ Lorsque des tables et des chaises sont mises en place, l'espace libre est respecté conformément à l'annexe « Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie » (p.7-8-9) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.7/ Les couloirs et les escaliers sont libres de passage sur 120 cm de large ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.8/ Les issues de secours ont une largeur de 0.9 m au minimum ou 1.20 m si > 200 personnes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.9/ Les issues de secours s'ouvrent dans le sens de fuite (vers l'extérieur) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.10/ Pour les tentes de < 300 personnes, des signaux de secours phosphorescents ou lumineux sont placés sur le linteau des sorties de secours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.11/ Pour les tentes de > 300 personnes, des signaux de secours munis d'un éclairage de secours allumé en permanence sont placés sur le linteau des sorties de secours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.12/ L'éclairage de secours s'enclenche pour une durée d'au moins 30 minutes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



3. Décorations

3.1/ Les décorations sont construites en matériaux difficilement combustibles (inscription RF2 sur l'attestation d'utilisation) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2/ Les décorations au plafond sont constituées de matériaux incombustibles (RF1) si suspendues à moins de 5 m du sol et difficilement combustibles (RF2) si plus de 5 m ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Dispositifs d'extinction

4.1/ Les tentes jusqu'à 600 m² sont équipées de 2 extincteurs « mouillant » de 9L de contenance ?

> 600m² : 1 extincteur supplémentaire de même contenance par tranche de 600 m²

(ex : 900 m² = 3 extincteurs)



4.2/ Les tentes de subsistance (cuisinière, installation à gaz,...) sont équipées d'un extincteur « poudre ABC » de 6 kg et d'une couverture d'extinction ?

4.3/ Les postes incendie et les extincteurs sont facilement accessibles en tout temps et aucune décoration n'obstrue leur visibilité ?

5. Matières dangereuses

5.1/ Toutes les bouteilles de gaz sont entreposées à l'extérieur à l'exception de 4 bouteilles de 13kg pour les besoins journaliers ?

5.2/ A l'extérieur, les bouteilles de gaz sont protégées contre les chutes et les dangers mécaniques (dans une armoire grillagée par exemple) ?

5.3/ Toutes les installations de cuisine sont à l'extérieur ?

5.4/ En cas d'utilisation de bouteilles de gaz à l'extérieur, la liste de contrôle pour les manifestations a été remplie ?

5.5/ Aucun feu de scène, feu d'artifice, flamme nue ne doit être employé durant la manifestation !

5.6/ L'emplacement du gaz est signalé sur le plan de situation (numéro ONU et quantité) ?

6. Nuisances sonores

6.1/ Le niveau sonore par heure ne dépasse pas 93 dB pendant toute la durée de la manifestation ? Dans le cas contraire, la manifestation respecte l'ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (OSLa) ?

7. Exploitation



7.1/ Tous les bénévoles connaissent la place de rassemblement en cas d'évacuation, l'emplacement des extincteurs,... ?

Par quel(s) moyen(s) :

7.2/ Qui est l'éventuel remplaçant sécurité ?

Nom :

Prénom :

Tél :

7.3/ Les numéros d'appel des secours (document annexe) sont affichés au sein de la manifestation ?

7.4/ La procédure d'évacuation a été définie et transmise à chaque membre de l'organisation (document annexe) ? Par quel(s) moyen(s) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.5/ L'organisateur est conscient que la responsabilité relative à la sécurité incendie lui incombe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.6/ Manifestation labellisée Fiesta ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7/ Des samaritains sont engagés durant la manifestation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.8/ Un service de sécurité est engagé pour assurer l'ordre ? Responsable : _____ Tél : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.9/ Des routes doivent être fermées à la circulation ? Si oui, veuillez contacter la police municipale → police@conthey.ch ou 027/ 345 45 42	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.10/ Un service de parc est-il organisé ? Responsable : _____ Tél : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En cas de réponse(s) négative(s), il y a lieu soit de prendre les mesures qui s'imposent soit de prendre contact avec le chargé de sécurité de la commune de Conthey.

Ce formulaire est à remettre **au plus tard 2 mois avant** le début de la manifestation au chargé de sécurité incendie, accompagné des documents suivants :

- Plan de situation de la manifestation avec l'emplacement des tentes/structures et moyens de protection incendie, capacité pour chaque tente/structure, distance de sécurité, cheminement des secours (selon annexe à disposition)
- Procédure d'évacuation
- Autres documents (brevet de formation, attestation d'utilisation,...) uniquement si besoin*

Par la présente, je certifie que les contrôles relatifs à la police du feu notamment les points susmentionnés seront effectués durant toute la manifestation.

Conthey, le _____ l'organisateur _____ Le responsable sécurité _____

Préavis protection incendie : favorable négatif
Préavis police favorable négatif

sous réserve des conditions suivantes :

PERSONNES DE CONTACT

Administration, informations, location, facturation Location du matériel de fête communal	Jessie Coppey Administratrice des espaces culturels, sportifs et touristiques et déléguée culturelle Route de Savoie 54 1975 St-Séverin + 41 27 345 56 24 jessie.vergeres@conthey.ch
Sécurité incendie AEAI	Jean-Marcel Varone Chargé de sécurité AEAI Domaines&Bâtiments Route de Savoie 54 1975 St-Séverin + 41 27 345 56 56 matthew.schulz@conthey.ch
Routes, parkings, autorisations spéciales	Frédéric Melly, Sgt Chef Opérationnel Police municipale Route de Savoie 54 1975 St-Séverin + 41 27 345 56 41 frederic.melly@conthey.ch
Logistique, prise de possession et reddition des lieux	Frédéric Campanile Responsable des bâtiments Route de Savoie 54 1975 St-Séverin + 41 27 345 56 58 frederic.campanile@conthey.ch